



**Union Syndicale départementale CGT**  
**de la Santé et de l'Action Sociale de la Charente**  
Maison des Syndicats - 10 rue Chicoutimi - 16000 ANGOULEME  
☎ : 06 86 61 16 20

Angoulême, le 24 mars 2020

Mme Atika RIDA-CHAFI  
Directrice territoriale de l'ARS  
Charente  
6 rue Père Joseph WRESINSKY  
CS 22321  
16023 ANGOULEME

Objet : COVID-19

Madame,

Nous avons été sollicités par un grand nombre de personnels des hôpitaux, cliniques et des établissements sociaux et médico-sociaux de la Charente qui s'inquiètent du peu d'informations qui leur est communiqué par les directions et les autorités de tutelles. De plus, on nous signale que dans certains établissements, les membres des directions interdisent aux personnels de porter des masque sous prétexte qu'il n'y aurait pas de patient-e-s ou résident-e-s atteints de covid-19.

Egalement, des syndicats se trouvent écartés de réunions « de crises » alors qu'il y ont toute leur place.

Les instances CHSCT ou CSE doivent être investies en priorité, au travers de leurs prérogatives, de toutes mesures prises et à en prendre concernant le covid-19.

Au lendemain du renforcement du confinement, nous nous interrogeons sur les directives et mesures à prendre que vous ayez données aux directions des hôpitaux, des cliniques, des EHPAD, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et l'aide à domicile de la Charente.

Certes dans certains, la situation semble relativement bien gérée mais ce n'est hélas pas le cas partout.

- Que comptez-vous faire pour le manque de matériel (gels hydro-alcooliques, masques, gants, lunettes de protection, tenues adaptées) ?
- Quelles mesures de prophylaxie ont été envisagées pour permettre aux personnes vulnérables que nous accueillons mais aussi aux personnels de continuer à travailler avec le moins de risques possibles ?

En effet, alors qu'ils et elles sont exposés en toute première ligne à l'épidémie de covid-19, de très nombreux soignant-e-s dans nos établissements, de toutes professions et de tous secteurs, n'ont pas suffisamment de matériels de protection à disposition. En France, les contaminations de professionnel-les de santé sont déjà nombreuses et risquent de se multiplier.

Ces moyens sont nécessaires pour qu'ils et elles puissent continuer à délivrer des soins à tous et toutes, et aussi longtemps que la situation sanitaire l'exigera.

Dans sa dernière allocution, le Président de la République a déclaré : « *Nous sommes en guerre et la nation soutiendra ses enfants qui, personnels soignants en ville, à l'hôpital, se trouvent en première ligne dans un combat qui va leur demander énergie, détermination, solidarité. Nous serons là ! Nous leur devons des masques, des gels, tout le matériel nécessaire et nous y veillons et y veillerons.* »

Force est de constater que vous n'avez toujours pas pris la mesure des conditions d'exercice des soignant-e-s dans les hôpitaux, les cliniques, les EHPAD, les établissements sociaux, les établissements médico-sociaux et l'aide à domicile de la Charente.

Nous vous demandons donc d'agir dans les plus brefs délais pour que l'ensemble des personnels des établissements, structures et entreprises de santé du département soient pourvus de tous les équipements nécessaires à leur protection face à cette pandémie dont le pic n'est malheureusement pas encore atteint.

Toutes les mesures de sécurité doivent être prises afin qu'ils et elles puissent exercer leurs missions dans des conditions dignes et à la hauteur de l'investissement dont ils et elles font preuve.

Pour l'Union Syndicale Départementale CGT  
de la Santé et de l'Action Sociale de la Charente  
Le Secrétaire Général  
Jérôme RAYMOND



UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS CGT - 16  
de la Santé et de l'Action Sociale  
10 rue Chicoutimi - Ma Campagne  
16000 - ANGOULÊME - Tél. 06 86 81 16 20